

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU

☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-02

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président.

- Date de convocation : 01/04/2026

PRESENTS : Aurélien LEMOINE, Michelle DAGUET, Hervé COTTEREAU, Lucie CARDOT, Philippe JOUBERT, Annie COTTEREAU, Nelly MAILLER, Martine LINGET.

ABSENTES EXCUSEES : Frédérique LAUNAY, Marie-Lyne BERTIN, Agnès FRADET (pouvoir donné à Hervé COTTEREAU)

Monsieur Hervé COTTEREAU est nommé Secrétaire.

ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18

Le Maire, président du CCAS, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) vice-président(e). Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Mme DAGUET Michelle

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu :

– Mme DAGUET Michelle 9 voix (neuf)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois et de sa publication, le 23/04/2026
Le Président :
M. Aurélien LEMOINE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Fait extrait certifié conforme au registre,
Le Président : M. Aurélien LEMOINE



Le Secrétaire de Séance :
M. Hervé COTTEREAU

